



Collecte de fougères, pharmacopée traditionnelle malgache.

de sensibilisation est donc nécessaire en amont, mené par des instituts de recherche comme l'IRD pour lesquels l'APA s'inscrit dans la vision d'un partenariat éthique et responsable.

D'autres acteurs souhaitent une plus grande efficacité du système actuel. En termes financiers, les gains globaux obtenus par les États ou les peuples autochtones détenteurs des ressources et savoirs sont en effet dérisoires à l'aune des espérances initiales. Les prochaines discussions à la COP 15 sur l'inclusion des données de séquençage génétique dans les ressources soumises aux réglementations APA illustreront ces tensions.

Il est souhaitable que ces discussions soient aussi l'occasion de réfléchir à faire de l'APA un instrument contribuant véritablement à la sauvegarde de la biodiversité.

... La complexité des réglementations et le décalage avec les pratiques de recherche entravent l'efficacité d'un accord pourtant essentiel ...

BIODIVERSITÉ AU SUD

Recherches
pour un monde durable

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Marseille, 2020

Rédaction

Viviane Thivent/Les Transméduses

Coordination éditoriale

Corinne Lavagne

Conception maquette et mise en page

Charlotte Devanz

Sauf mention particulière, les photos de cet ouvrage
sont issues de la banque d'images Indigo (IRD)

Photo de couverture

Swim At The Lake - Henri Robert Brésil -

Avec l'aimable autorisation de www.naderhaitianart.com

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2020

ISBN papier : 978-2-7099-2850-2

ISBN PDF : 978-2-7099-2851-9